



## Succession suite au remariage de mon beau pere décédé

Par **Anne sophie Tarride**, le **09/07/2018 à 08:18**

bonjour, ma mère s'est marié il y a quelques temps et suite à son décès elle nous a mis mon frère et moi nu propriétaire des biens immobilier. mon beau pere lui est resté propriétaire en moitié avec l'usufruit.

6 mois après le dc de ma mère il s'est remarié. Après leur mariage mon beau père a mis la maison de ma mère (avec qui il a acheté en moitié) en vente. ce dernier est décédé récemment. de ce fait avec mon frère nous sommes passe propriétaire en pleine moitié de la part de notre mere et l'usufruit s'est arrêté. ma question est : sa nouvelle est elle héritière de la moitié de mon beau père, a-t-elle son mot a dire sur la cente de la maison et recevra-t-elle la totalite de la moitié de la part de mon beau pere ?

je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement

Par **youris**, le **09/07/2018 à 09:10**

bonjour,

si votre beau-père avait la moitié de la propriété de cette maison, ce n'est donc pas la maison de votre mère comme vous l'écrivez.

par contre comme cette maison était en indivision entre vous et votre beau-père, il ne pouvait pas décider de la vendre seul.

je crois comprendre que votre beau-père s'est remarié et qu'il est décédé.

dans ces conditions, ses héritiers héritent de sa part dans la maison, si sa veuve est sa seule héritière, cette maison est en indivision 50/50 entre vous et votre frère et la veuve de votre beau-père.

salutations

Par **Anne sophie Tarride**, le **11/07/2018 à 08:05**

d'accord, c'est bien ce que je pensais. merci pour votre réponse